

## Communiqué n° 4 de Daniel Gluckstein

Aujourd'hui, 7 novembre 2017, vingt-quatre heures après mon audition par la brigade financière de la police judiciaire, je viens d'être informé que le parquet a décidé le classement sans suite de la dénonciation dont j'ai été l'objet à l'initiative des dirigeants du POI (antidémocratique) auprès de la justice et de la police.

Tous les militants ouvriers de toutes tendances, les jeunes, les démocrates qui m'ont témoigné leur soutien et leur solidarité se réjouiront d'apprendre que la justice a ainsi refusé d'être instrumentalisée pour trancher un différend politique au sein du mouvement ouvrier.

Tous se féliciteront de voir ainsi disqualifiée la méthode qui consiste à dénoncer un militant ouvrier pour tenter d'esquiver un débat politique légitime.

Encore une fois, j'adresse à toutes celles et tous ceux, nombreux, qui m'ont apporté soutien et solidarité sans nécessairement partager mes positions politiques, un chaleureux remerciement.

Que vivent la démocratie ouvrière et la libre discussion entre courants, travailleurs, militants, organisations au sein du mouvement ouvrier !

7 novembre 2017, 17 heures

## Communiqué n° 3 de Daniel Gluckstein

Comme je l'avais annoncé (1), je me suis rendu ce 6 novembre, à 10 heures, à la convocation de la brigade financière de la police judiciaire.

Durant près de quatre heures, j'ai répondu aux questions qui m'ont été posées en m'appuyant sur les nombreux documents que le POID a rendu publics et que chacun peut consulter depuis plus d'un an sur le site de *La Tribune des travailleurs*.

Il m'a été confirmé que j'étais « *suspecté d'abus de confiance* » en conséquence du refus obstiné et délibéré de la direction du POI (antidémocratique) de régler à l'amiable les différends financiers résultant de la rupture.

Reprenant le déroulement chronologique des événements, j'ai montré qu'à chaque étape les secrétaires nationaux du POI (devenus en novembre 2015 secrétaires nationaux du POID) ont agi pour préserver les intérêts de tous les militants, de quelque côté qu'ils se soient rangés après l'éclatement du parti.

J'ai montré également, documents et faits à l'appui, que, de manière systématique, nous avons cherché à régler à l'amiable les contentieux existants, nous heurtant à une fin de non-recevoir de la partie adverse.

Il se confirme donc que c'est délibérément que ces dirigeants sans scrupules ont préparé le recours à la police et à la justice contre le POID.

Cette volonté de judiciarisation d'un conflit politique entre organisations ouvrières est étrangère au mouvement ouvrier.

À présent, sur la base de l'enquête de police, le parquet sera amené à prendre sa décision :

- ou bien il estimera qu'intervenir pour trancher sur un plan juridique un différend politique ne relève pas de sa compétence ;
- ou bien il donnera suite à l'accusation d'abus de confiance (qui, je le rappelle, est passible de trois ans de prison ferme et 375 000 euros d'amende).

Lorsque la réponse du parquet sera connue, j'en informerai, comme je l'ai toujours fait, l'opinion publique ouvrière et démocratique.

Sans attendre, étant dans l'impossibilité de répondre personnellement aux innombrables messages de soutien et de solidarité qui me sont parvenus venant de militants appartenant à tous les horizons du mouvement ouvrier et démocratique, je veux, par l'intermédiaire de *La Tribune des travailleurs*, adresser à tous mes chaleureux remerciements.

Paris, le 6 novembre, 17 h 30

(1) Voir les communiqués précédents dans les deux derniers numéros de *La Tribune des travailleurs*.